**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-122, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ BAT-TH-122 (v. A22.1) : Mise en place, sur un système de climatisation centralisé existant, d'un programmateur d'intermittence à heures fixes assurant une programmation journalière et hebdomadaire de la fourniture de froid selon les allures confort, réduit et arrêt.**

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Locaux du secteur tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération, en France d'outre-mer :
□ OUI □ NON

*Surface climatisée gérée par les équipements de programmation d'intermittence mis en place : ……(m²)

*Branche d'activité :
□ Bureaux □ Commerces □ Hôtellerie
□ Enseignement □ Santé □ Autres secteurs

*La climatisation est assurée par un système centralisé préexistant dont la puissance frigorifique totale est supérieure ou égale à 50 kW : □ OUI □ NON

*Le système assure une programmation à heure fixe journalière et hebdomadaire de la fourniture de froid selon les allures confort, réduit et arrêt : □ OUI □ NON

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ….....
*Référence : ….....